

Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 04 novembre 2019

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Jean-Paul Pradines, Chantal Bury, Christian Bonneu, Pierre Dulewski, Séverine Bouroumeau, Grégoire de Flaujac, Cécile Genovesio, Alain Malgouyres Marie-Claire Mourleau, Sylvie Pomier,

Excusés : Louis Mainguet, Sébastien Lagourgue, Monique Neplaz, Volker Otlinghaus, Laurent Normandin-Varenne,

1. Convention retraite

La commune adhère à la convention « Retraite » proposée par le Centre de Gestion 47 (CDG47). La convention actuelle arrivant à échéance le 31 décembre 2019, le CDG47 propose une nouvelle convention pour 2020-2022. Elle consiste en :

- L'information et la formation au titre des fonds CNRACL, IRCANTEC et RAPFP ;
- L'information des agents en activité sur leurs droits à la retraite ;
- L'étude relative aux départs à la retraite avec estimation des pensions CNRACL ;
- L'intervention et l'assistance sur les dossiers relatifs à la CNRACL : immatriculation, affiliation, régularisation, validation de services, rétablissement, liquidation de pension ;
- Le droit à l'information : Relevés Individuels de Situation et Estimations Indicatives Globales. Ce, moyennant une participation annuelle de 225 €. Le Conseil Municipal est d'accord pour renouveler la convention.

2. Budget participatif citoyen

Monsieur le Maire informe les conseillers que le département a créé le budget participatif citoyen ; il donne la possibilité au Lot et Garonnais de décider de l'affectation d'une partie du budget départemental pour contribuer à la construction de projets et ainsi participer à la modernisation du Lot-et-Garonne.

En 2020, la somme allouée au Budget participatif citoyen est d'un million d'euros. Les élus ont décidé que 10 % de cette somme serait affectée à des projets déposés par des jeunes (à partir de 11 ans).

Projet jeune : montant maximum 25 000 euros

Autre projet : montant maximum 50 000 euros

Si le projet proposé entre dans le champ d'intervention du Conseil départemental, il sera soumis au vote des Lot-et-Garonnais, à partir de 3 avril 2020, sous forme électronique directement sur plateforme, ou par vote au format papier dans les urnes déposées en mairie et dans les collèges du Département.

A l'issue du vote (5 mai 2020), au moins un projet pour chacun des 21 cantons sera retenu et devra être réalisé dans l'année.

Monsieur le Maire fait un tour de table pour savoir si les élus ont des idées pour la commune. Si oui, le dossier sera déposé par une association de la commune. Les élus réfléchissent pour doter la salle des fêtes d'un écran ainsi que pour rénover le lavoir.

3. Etat de catastrophes naturelles

Monsieur le Maire informe les élus que toutes les personnes ayant constaté des fissures ou fentes sur leurs bâtiments doivent le signaler en mairie. Une demande de catastrophe naturelle pour les retraits et gonflements des argiles sera déposée à la préfecture pour la sécheresse 2019.

4. Demande de subvention

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Roquentin Olympique Club Football. Seuls 2 enfants de la commune y sont inscrits sur 122 licenciés. Le Conseil Municipal décide donc de ne pas engager de subvention pour si peu d'effectif concerné.

5. Projet spectacle de Noël

L'Association des Parents d'Elèves (APE) demande une participation à la commune pour un projet de spectacle de Noël. Le Conseil Municipal est d'accord pour participer à cette action.

6. Approbation du rapport CLECT 2019

Monsieur le Maire fait lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) relatif au transfert du marché aux bestiaux de la Ville d'Agen. Le Conseil Municipal doit se prononcer globalement sur les attributions de compensation. Il est d'accord sur les attributions.

7. Tarifs communaux 2020

- **Tarifs Salle des Fêtes :**
 - Pour les habitants de la commune : 80 € (tarif pour une seule location dans l'année)
 - Pour les habitants hors commune : 370 €
 - Pour les associations de la commune : gratuit
 - Chauffage du 15 octobre au 15 avril : 35 €
- **Tarifs cimetière :**
 - Concession : 50 €/m²
 - Columbarium : emplacement 600 €
- **Tarifs photocopies :**
 - Document scolaire noir et blanc : gratuit
 - Copie noir et blanc : 0,15 €/copie
 - Copie couleur : 0,50 €/copie
- **Garderie :**
 - Forfait matin-soir : Pour 1 enfant : 7 € par mois.
A partir du 2^o enfant : 4 € par mois
 - Mercredi : 8 € pour la demi-journée et 12 € pour la journée.
A partir du 2^o enfant : 6 € pour la demi-journée et 10 € pour la journée.
 - Application du même tarif pour les collégiens
- **Cantine :**
 - Repas enfant : 2,50 €
 - Repas adulte : 4 €

8. Dépenses investissement avant vote du BP 2020

Monsieur le Maire rappelle les dispositions autorisant la dépense d'investissement à hauteur de 25 % du budget précédent, avant le vote du prochain budget primitif.

Montant budgétisé des dépenses d'investissement en 2019 est de 295 587 €. Il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 73 890 € (25% x 295 587 €) répartie par chapitre de la manière suivante :

- Chapitre 20 : 5 000 €
- Chapitre 21 : 68 890 €

Le Conseil Municipal est d'accord.

9. Modification des statuts du Chenil Départemental

Il faut reprendre la délibération prise lors du dernier Conseil Municipal sur la modification des statuts du Chenil Départemental. En effet, le chenil a envoyé une modification le jour suivant la prise de la délibération.

Après la lecture du nouveau projet de statuts reçu le 08 octobre 2019, Conseil Municipal valide le projet de statuts.

10. Validation du tableau des effectifs 2020

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs de la mairie au 1er janvier 2020

TITULAIRES				
Filière - Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur principal 1° classe	B	1	1	17,5h hebdo
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation principal 2° classe	C	1	1	
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique principal 1° classe	C	1	1	
Adjoint technique principal 2° classe		1	1	21h hebdo
TOTAL		5	5	
NON TITULAIRES				
Adjoint technique	C	1	1	28h hebdo
Adjoint administratif principal 2° classe	C	1	1	17,5h hebdo
TOTAL		2	2	

11. Cimetière, reprise de concessions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune va prochainement entamer des démarches afin de reprendre des concessions du cimetière qui sont laissées à l'abandon.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Circulation sur la D269** : Monsieur le Maire fait lecture d'une pétition envoyée par le collectif des riverains et usagers de la route départementale 269. Ils ont constaté une augmentation de la vitesse et une densification de la circulation. De part la dangerosité de cette route, ils demandent une réduction de la vitesse à 70 km/heure.
- **Cérémonie du 11 novembre** : Monsieur le Maire demande aux élus d'être présents à la cérémonie du 11 novembre qui aura lieu à 11h30 au monument aux morts.
- **Distributeur de pains** : Monsieur le Maire informe que le distributeur a été enlevé par le propriétaire pour non-paiement du loyer par la boulanger. Il espère que la société va trouver un autre boulanger.
- **Bimensuel gratuit** : un élu demande s'il est possible de faire passer des annonces dans ce bimensuel à chaque manifestation qui a lieu dans le village. Les autres élus demandent de se renseigner sur le coût des publications.

- **Peinture sur bâtiment Orange** : Un élu demande s'il ne serait pas possible de faire faire un « trompe l'œil » sur le nouveau bâtiment d'Orange. Monsieur le Maire rappelle que ce bâtiment n'appartient pas à la commune.
- **Incivilités** : Monsieur le Maire informe que le dernier week-end d'octobre des individus se sont introduits dans la Salle des Fêtes, sans effraction et qu'ils ont dérobé des bouteilles d'alcool aux locataires de la Salle des Fêtes. De plus, ils ont dégradé une porte extérieure. Une plainte pour vol a été déposée à la gendarmerie de Puymirol par les locataires et une autre pour dégradation de bien public par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.